

Les exploitations laitières bovines  
en France métropolitaine

Télécharger les données au format tableur

## Des territoires laitiers contrastés

77 000 exploitations produisent du lait de vache et se répartissent sur l'ensemble de la France métropolitaine. Près d'un quart est situé en montagne-piémont; plus petites, plus spécialisées et plus herbagères, elles misent plus souvent sur la qualité fromagère du lait ou sa transformation à la ferme. Une petite moitié se trouve dans les bassins laitiers des zones d'élevage de plaine. Enfin, près d'un tiers, disposant souvent de quotas importants, est dispersé dans des zones de polyculture-élevage.

En 2010, la production laitière bovine est présente dans 92 % des 713 petites régions agricoles. La politique laitière française de maintien de la production sur tout le territoire, au travers de règles spécifiques de gestion des quotas laitiers, explique en partie cette situation. La densité et le profil des exploitations laitières permettent de caractériser et de regrouper ces petites régions agricoles au sein de trois grands types de territoires laitiers contrastés du point de vue de leur profil et, parfois, de leur dynamique: les territoires de piémont et montagne, ceux des bassins laitiers des zones d'élevage de plaine,

et ceux dans lesquels les productions végétales tiennent une place importante voire dominante.

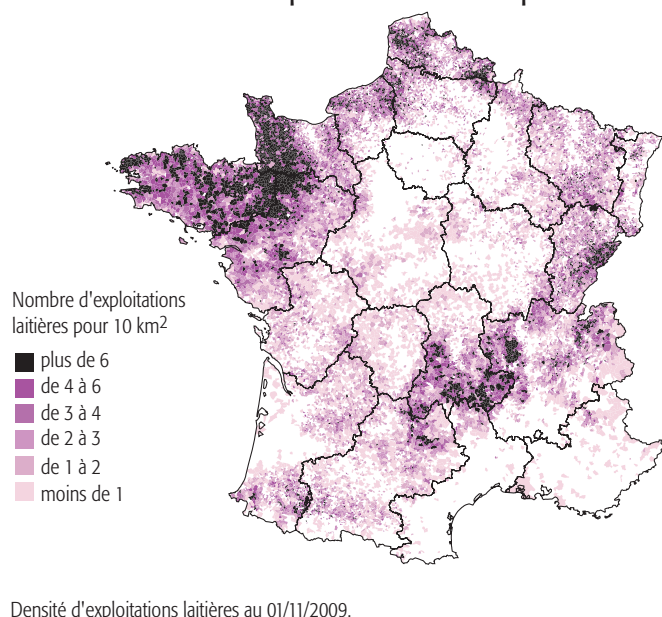
### En territoires de montagne, de petits élevages spécialisés plus souvent liés à la transformation du lait

Les montagnes et piémonts laitiers rassemblent 23 % des exploitations laitières et 16 % de la production française. Les productions laitières de ces différents massifs montagneux ont des caractéristiques communes mais aussi des caractéristiques propres très marquées.

Les exploitations laitières de montagne sont ainsi le plus souvent spécialisées (67 % contre 37 % dans les bassins laitiers de plaine et 23 % dans les zones de polyculture-élevage). Elles sont plus petites en superficies et en taille de cheptel (38 vaches en moyenne pour 221 000 litres de quotas de production, contre 54 vaches pour 351 000 litres dans les bassins laitiers de plaine et 51 vaches pour 361 000 litres dans les zones de polyculture-élevage). Ainsi, environ la moitié des exploitations du Massif Central, des Vosges et des Alpes du Nord sont encore imposées au forfait contre moins de 10 % en plaine. Elles sont aussi plus herbagères. En dehors des exploitations du piémont, la presque totalité des exploitations alpines, jurassiennes ou du Massif Central Ouest, et les trois quarts des

#### Plus forte densité des exploitations laitières dans l'ouest et dans certaines zones de montagne

Densité d'exploitations laitières par commune



Source : BDNI - Traitement Institut de l'Élevage

## En zones de montagne, des exploitations plus spécialisées et plus engagées dans des filières AOC

### Importance et orientations des exploitations laitières dans les territoires

	Nombre d'exploitations en 2010	Densité d'exploitations en 2010  nombre pour 100 km <sup>2</sup>	Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010  %	Part des exploitations					
				spécialisées  %	élevages mixtes lait-viande d'herbivores  %	polyculture élevage ou de cultures  %	avec diversification para-agricole  %	avec transformation laitière à la ferme  %	dans une filière AOC laitière  %
<b>Ensemble</b>	<b>76 648</b>	<b>14</b>	<b>- 37</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
<b>Montagnes et piémonts</b>	<b>17 444</b>	<b>25</b>	<b>- 33</b>	<b>67</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>38</b>
Massif du Jura	2 892	30	- 22	84	12	2	10	1	87
Massif des Alpes du Nord	2 122	13	- 32	85	8	1	31	23	59
Massif des Vosges	525	13	- 29	63	33	1	35	23	14
Massif Central Ouest	3 216	32	- 32	53	43	0	14	10	62
Massif Central Est	3 571	27	- 38	65	23	3	11	4	8
Piémonts	5 118	26	- 38	61	27	5	13	7	10
<b>Bassins laitiers de plaines</b>	<b>34 369</b>	<b>43</b>	<b>- 36</b>	<b>37</b>	<b>47</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Ouest	24 482	44	- 36	42	38	13	5	1	1
Mixte herbe-maïs	6 041	53	- 37	30	64	12	7	2	10
Zones herbagères	3 846	24	- 35	20	74	17	12	2	10
<b>Zones de polyculture-élevage</b>	<b>22 044</b>	<b>10</b>	<b>- 40</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>55</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Intensive	10 132	17	- 38	22	41	57	11	3	2
Herbagères	6 907	15	- 37	19	56	54	13	2	8
Coteaux secs Sud Ouest	1 488	8	- 50	49	18	34	11	2	2
De faible densité laitière	3 517	4	- 47	26	28	60	14	4	5
<b>Autres zones</b>	<b>2 791</b>	<b>2</b>	<b>- 35</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>6</b>

Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 - Traitement Institut de l'Élevage

### Pour en savoir plus...

Consultez les sites Internet de l'Institut de l'Élevage : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

et du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

➤ exploitations vosgiennes et du Massif Central Est, produisent du lait avec un système fourrager basé principalement sur l'herbe pâturée et récoltée. Elles ne sont que 12 % dans ce cas en plaine. De ce fait, elles sont aussi plus extensives : hors zones de piémont, le nombre d'animaux herbivores, exprimé en nombre d'unités de gros bétail (UGB) par hectare de surface fourragère principale (SFP) est compris entre 0,8 et 1, contre 1,3 à 1,9 pour les différentes zones de plaine. Et si l'on tient compte des surfaces de pâturages collectifs, qui concernent près d'une exploitation laitière sur trois dans les Alpes du Nord, et près d'une sur dix dans le massif du Jura ou à l'ouest du Massif Central, le chargement réel par hectare de surface fourragère est encore plus faible.

Enfin, le quota moyen par vache laitière ne dépasse pas les 6 000 litres dans les zones de montagne.

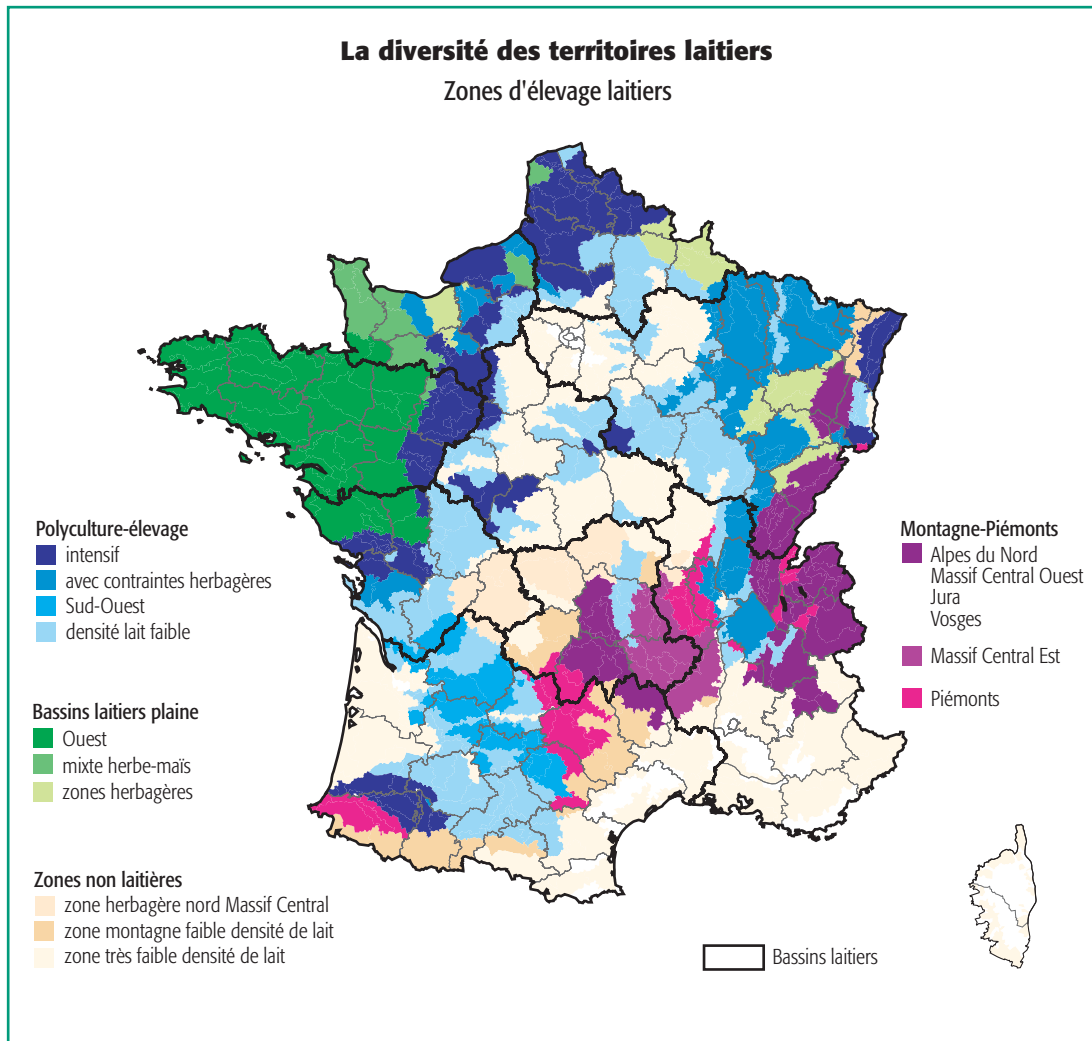
Les contraintes qui pèsent sur le développement quantitatif de la production laitière ont favorisé la recherche de valeur ajoutée et la diversification des activités. Ainsi, 38 % de ces exploitations sont impliquées dans des filières fromagères d'AOC, contre moins de 5 % en plaine et en zone de polyculture-élevage. Néanmoins, les contrastes sont très forts entre les massifs où ces filières dominent (Jura 87 %, Alpes du Nord et Massif Central Ouest environ 60 %) et ceux où ils sont peu présents (Vosges 14 %, Massif Central Est et piémonts moins de 10 %).

Près d'un tiers des éleveurs laitiers des Alpes du Nord et des Vosges ont également développé

une activité para-agricole, notamment la transformation du lait à la ferme présente dans le quart des exploitations. Dans les autres zones de montagne, les activités para-agricoles de ces éleveurs ne sont en revanche pas significativement plus fréquentes que la moyenne. Les Alpes du Nord restent la zone où la part des exploitants qui exercent une autre activité non liée à l'agriculture est la plus importante (16 % de chefs d'exploitation laitière pluri-actifs contre 4 % en moyenne).

### Dans les bassins laitiers des zones d'élevage de plaine, les milieux naturels conduisent à des systèmes fourragers plus ou moins intensifs

Les plaines à forte densité laitière, 43 exploitations pour ➤



Source : Institut de l'Élevage

> 100 km<sup>2</sup>, constituent les principaux bassins laitiers, hors montagne. Elles regroupent 45 % des exploitations laitières et assurent la moitié de la production française. Ces exploitations sont en moyenne plus grandes (54 vaches par exploitation) et plus intensives (1,6 UGB par hectare de SFP). Mais les parts respectives de l'herbe et du maïs dans le système fourrager permettent cependant de distinguer trois zones plus spécifiques.

Dans l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et nord des Deux-Sèvres), la production laitière est le fait d'exploitations intensives qui utilisent presque toujours le maïs ensilage ; le chargement des animaux sur les surfaces fourragères principales est par conséquent élevé (1,6 UGB par

hectare de SFP) et leur quota moyen par vache laitière atteint les 6 800 litres. Ce sont des exploitations de dimension moyenne (82 hectares), voire petites pour les seules exploitations spécialisées (62 hectares).

Dans l'ouest de la Basse-Normandie et dans les autres zones mixtes herbe-maïs, la densité des exploitations laitières est des plus élevée. Dans ces zones, l'importance des prairies naturelles et permanentes (42 % de la SAU en moyenne) conduit cependant les exploitations à utiliser plus d'herbe dans leurs systèmes fourragers (72 % de la SFP). Par rapport à la zone « Ouest », le quota par vache laitière (5 900 litres par vache laitière) est moins élevé en moyenne du fait de la présence encore forte de la race

normande et d'une mixité lait-viande beaucoup plus fréquente (près des deux tiers des exploitations).

Enfin, en zones herbagères de plaine, aux sols très argileux, et parfois marquées par un certain relief, les possibilités de labour sont très limitées. Dans ces terres d'élevage historiques (Pays d'Auge, Thiérache, Basse-Normandie, Basse-Normandie...), un tiers des exploitations laitières n'utilisent pas ou très peu de maïs ensilage (14 % de la SFP). En comparaison des deux précédentes zones, ces exploitations sont de plus grande taille (près de 130 hectares en moyenne) et la mixité lait-viande y est encore plus fréquente (trois quarts des exploitations).

>

<b>Dans les plaines, des exploitations plus grandes et plus intensives</b>					
<b>Surfaces des exploitations laitières et intensification fourragère</b>					
	Superficie agricole utilisée moyenne (SAU)	Évolution de la SAU moyenne entre 2000 et 2010	Part des surfaces fourragères dans la SAU	Part du maïs dans la surface fourragère principale (SFP)	Chargement
	ha	%	%	%	UGB par ha de SFP
<b>Ensemble</b>	<b>95</b>	<b>36</b>	<b>69</b>	<b>23</b>	<b>1,4</b>
<b>Montagnes et piémonts</b>	<b>75</b>	<b>32</b>	<b>91</b>	<b>5</b>	<b>1,0</b>
Massif du Jura	95	27	92	1	0,9
Massif des Alpes du Nord	77	33	95	2	0,8
Massif des Vosges	78	34	95	4	0,9
Massif Central Ouest	79	20	96	1	1,0
Massif Central Est	69	33	87	5	1,0
Piémonts	63	34	85	14	1,3
<b>Bassins laitiers de plaines</b>	<b>89</b>	<b>44</b>	<b>74</b>	<b>30</b>	<b>1,6</b>
Ouest	82	41	71	35	1,6
Mixte herbe-maïs	94	45	79	28	1,6
Zones herbagères	129	40	77	14	1,4
<b>Zones de polyculture-élevage</b>	<b>119</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>28</b>	<b>1,6</b>
Intensive	104	35	48	36	1,9
Herbagères	146	36	55	21	1,4
Coteaux secs Sud Ouest	82	39	65	26	1,3
De faible densité laitière	125	34	48	26	1,4
<b>Autres zones</b>	<b>101</b>	<b>28</b>	<b>76</b>	<b>13</b>	<b>1,1</b>

Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 - Traitement Institut de l'Élevage

**> Dans les plaines à densité laitière moyenne ou faible, de grandes exploitations, souvent de polyculture-élevage, avec des quotas importants**

Les plaines à densité laitière moyenne ou faible, situées pour l'essentiel dans les grands bassins sédimentaires (Bassin parisien, Bassin aquitain) et les plaines d'effondrement (Sillon Saône-Rhône, plaine d'Alsace), regroupent près d'un tiers des exploitations laitières françaises (32 %). Plus de la moitié des exploitations de ces zones pratiquent un système de polyculture-élevage, ou, de façon plus rare désormais, associent la production de lait à des cultures pérennes (vergers, voire vignes) ou légumières (dans le Sud-Ouest). Elles disposent de grandes superficies agricoles (119 hectares contre 95 en moyenne), et bénéficient de quotas moyens également importants (361 000 litres par

exploitation). Le niveau de densité de ces exploitations laitières et leur système fourrager permettent de distinguer quatre zones.

Deux premières zones constituent des bassins laitiers importants où la production laitière, moyennement dense (15 à 17 exploitations pour 100 km<sup>2</sup>), reste solidement ancrée au territoire grâce à l'implantation d'industries de transformation laitière assez puissantes. Les bordures nord et ouest du Bassin parisien, ainsi que la plaine d'Alsace et le Sud aquitain, présentent des sols limoneux et argilo-limoneux profonds fréquemment labourables, avec des potentiels de rendements élevés. De ce fait, l'élevage laitier, qui se pratique encore dans près d'une exploitation sur cinq, repose largement sur l'utilisation du maïs ensilage. Il est plus intensif que partout ailleurs, avec un chargement de 1,9 UGB par hectare de SFP pour un quota

de 7 100 litres par vache laitière en moyenne (8 600 litres par hectare de SFP pour les élevages laitiers spécialisés).

Les zones de polyculture-élevage à vocation herbagère sont localisées plus particulièrement dans le quart nord-est de la France. Dans ces régions, les terres sont assez largement occupées par des espaces nécessairement herbagers (vallées argileuses et terrains accidentés) et les terres labourables sont à plus faible potentiel de rendement. La place du maïs ensilage dans la surface fourragère est plus faible qu'ailleurs (21 %) mais dans la ration fourragère des vaches laitières, elle reste assez comparable. La grande dimension des exploitations (146 hectares de SAU en moyenne) et l'importance de leurs surfaces en herbe (52 hectares de prairies permanentes en moyenne) expliquent des combinaisons plus fréquentes de production céréales-lait-viande :





**Dynamique d'agrandissement plus forte en plaine**  
Taille et productivité apparente des élevages laitiers

	Vaches laitières par exploitation		Quotas laitiers par exploitation			Quotas par vache laitière		Quotas moyens par ha de SFP pour les élevages laitiers spécialisés 1 000 l
	Nombre moyen en 2010	Évolution de la taille moyenne des troupeaux entre 2000 et 2010 %	Niveau moyen en 2010 1 000 l	Accroissement entre 2000 et 2010 1 000 l	Évolution entre 2000 et 2010 %	Niveau moyen en 2010 litre	Évolution entre 2000 et 2010 %	
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>323</b>	<b>130</b>	<b>67</b>	<b>6 600</b>	<b>20</b>	<b>5 800</b>
<b>Montagnes et piémonts</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>221</b>	<b>86</b>	<b>64</b>	<b>5 800</b>	<b>23</b>	<b>3 700</b>
Massif du Jura	44	22	257	72	39	5 800	14	3 000
Massif des Alpes du Nord	38	36	192	70	57	5 100	16	2 700
Massif des Vosges	35	35	201	71	55	5 800	16	2 900
Massif Central Ouest	37	28	192	72	60	5 200	27	3 300
Massif Central Est	36	39	191	81	74	5 300	26	3 600
Piémonts	39	35	255	109	75	6 600	29	5 600
<b>Bassins laitiers de plaines</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>351</b>	<b>140</b>	<b>66</b>	<b>6 500</b>	<b>14</b>	<b>6 600</b>
Ouest	52	48	352	140	66	6 800	13	7 000
Mixte herbe-maïs	59	44	346	142	70	5 900	18	5 200
Zones herbagères	56	36	353	137	63	6 300	21	4 300
<b>Zones de polyculture-élevage</b>	<b>51</b>	<b>42</b>	<b>361</b>	<b>154</b>	<b>74</b>	<b>7 100</b>	<b>22</b>	<b>7 400</b>
Intensive	50	39	357	144	68	7 100	20	8 600
Herbagères	54	42	364	148	69	6 700	20	5 700
Coteaux secs Sud Ouest	44	47	332	169	104	7 600	38	7 000
De faible densité laitière	51	46	383	179	88	7 600	29	7 500
<b>Autres zones</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>303</b>	<b>131</b>	<b>76</b>	<b>6 800</b>	<b>28</b>	<b>5 300</b>

Source : SSP - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 - Traitement Institut de l'Élevage

➤ plus de la moitié des exploitations laitières ont un atelier complémentaire de production de viande.

Deux autres zones se caractérisent par une faible densité d'exploitations laitières (moins de 10 pour 100 km<sup>2</sup>) et un quota par vache laitière des plus élevés (7 600 litres par vache laitière), mais qui reflète a priori davantage un plus faible taux moyen de réalisation qu'un plus fort degré de productivité des vaches. Dans les zones sèches du Sud-Ouest, aux sols souvent perméables et au déficit hydrique estival très marqué, la production laitière se concentre dans certains îlots. La moitié des exploitations laitières sont spécialisées et la tendance à la spécialisation laitière se maintient depuis 2000. Les exploitations les plus engagées en productions végétales abandonnent en effet plus fréquemment la production laitière dans ces zones.

Dans les autres zones de polyculture-élevage à faible densité laitière (Bourgogne, Centre, Poitou-Charentes, reste du Sud-Ouest), les exploitations laitières ne sont pas autant spécialisées. La production laitière coexiste avec d'autres productions dans 60 % des cas.

**Dans les zones non laitières, valorisation à la ferme de la production laitière plus souvent nécessaire**

En 2010, 2 800 exploitations laitières sont situées dans des zones « non laitières » et à très faible densité : zone herbagère allaitante du Nord Massif Central, zones de montagne souvent ovines des Pyrénées centrales et orientales ou du Sud-Est du Massif Central, autres producteurs isolés en zones de plaine, notamment en situation périurbaine. D'une grande diversité de systèmes de production du fait

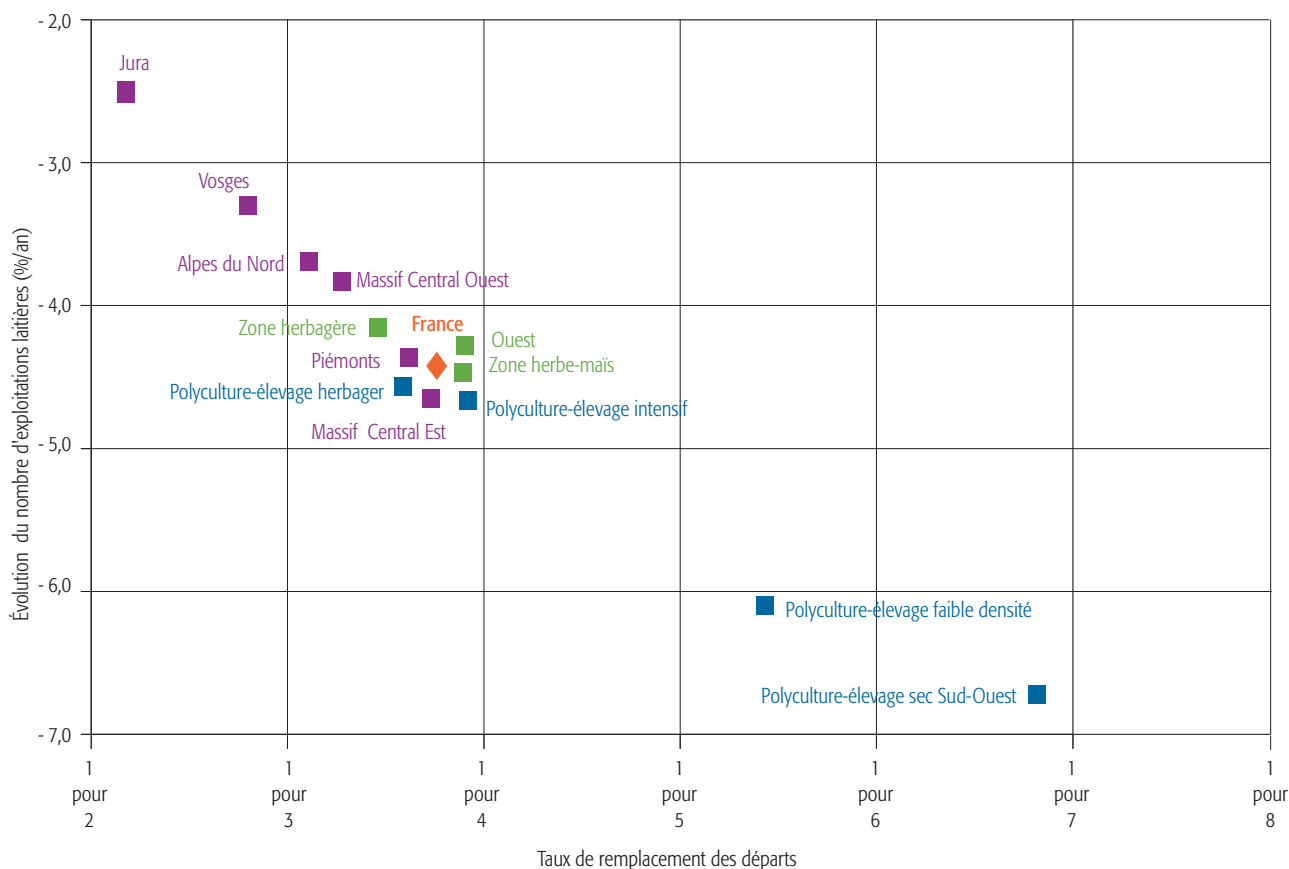
de leur localisation, ces exploitations, situées dans des zones où la collecte du lait (ou sa pérennité) n'est pas toujours assurée, ont souvent développé des stratégies de transformation à la ferme de la production laitière : 14 % en moyenne dans ces zones, mais jusqu'à 27 % dans les zones les moins denses.

**En zone de faible densité laitière, une plus forte redistribution des quotas**

L'agrandissement des élevages se fait via la redistribution progressive des quotas et des terres des exploitants qui partent à la retraite sans successeur mais aussi via une mobilité des quotas sans foncier.

La baisse du nombre des exploitations laitières et l'augmentation concomitante de leur quota moyen constituent deux aspects indissociables de la restructuration des élevages ➤

## Plus faible taux de remplacement entre 2000 et 2010 dans les zones à faible densité laitière



**Note de lecture :** pour l'ensemble de la France (représentée par un losange rouge), la diminution du nombre d'exploitations est de -4,4 % par an entre 2000 et 2010 ; durant cette période, le taux de remplacement des départements par des installations de jeunes agriculteurs (voir définitions page 8) est de 1 pour 3,8. Selon ces deux critères, le massif du Jura s'oppose aux zones de polyculture-élevage faible densité et sec Sud-Ouest.

Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010 – traitement Institut de l'élevage

> laitiers. Ainsi, entre 2000 et 2010, le nombre des exploitations laitières a baissé de 37 % et le quota laitier moyen par exploitation a progressé de deux tiers.

Dans un territoire, et pour une période donnée, la baisse du nombre des exploitations laitières et leur agrandissement résultent assez directement des taux de cessation de l'activité laitière à différents âges et des taux de reprise par de nouveaux exploitants de ces activités laitières. Les cessations d'activité laitière peuvent être consécutives à des départs en retraite, dont le taux est peu différent d'une zone à l'autre, sauf pour le massif du

Jura où les éleveurs sont plus jeunes. Mais elles peuvent également correspondre à des arrêts précoces de la seule activité laitière (reconversion avant la retraite), dont le taux peut varier fortement selon les conditions économiques de la production dans les différents territoires laitiers. Entre 2000 et 2007, ce taux d'arrêt précoce varie ainsi du simple au quadruple entre le Jura et les zones à faible densité laitière (source Agreste Enquêtes structure 2007, traitement Institut de l'Élevage, Dossier Économie de l'Élevage n° 391-juin 2009). Depuis 2007, le rythme de disparition des livreurs de lait, beaucoup

plus élevé dans certains départements de Poitou-Charentes et du Sud-Ouest (Agreste Enquête annuelle laitière), laisse penser que ces arrêts précoces restent plus fréquents dans ces zones de faible densité laitière.

À l'inverse, les taux de reprises sont d'autant plus élevés que les conditions socio-économiques territoriales de l'activité laitière sont bonnes.

Ainsi, dans les zones sèches de polyculture-élevage du Sud-Ouest, les taux de reprise sont relativement rares: 1 installation pour près de 7 départs entre 2000 et 2010. La baisse du nombre des exploitations laitières approche ainsi les 50 %



> entre 2000 et 2010, et l'augmentation du quota moyen par exploitation atteint les 88 %. Les nouveaux rapports de prix et de rentabilité entre productions végétales et animales, dans ces zones où la production laitière est peu dense, réduisent les incitations à s'installer dans la production laitière, et ont favorisé des redistributions importantes de quotas. Cependant, avec une taille moyenne des troupeaux qui n'augmente pas davantage que dans les plaines à forte densité laitière, les quotas de la plupart de ces exploitations ne sont pas totalement réalisés.

À l'inverse, dans certaines zones de montagne (Jura, nord des Alpes, ouest du Massif Central), les installations sont relativement plus fréquentes.

Dans le Jura, avec 1 installation pour environ 2 départs, la baisse du nombre des exploitations se limite à 22 % entre 2000 et 2010 et la hausse du quota moyen n'atteint pas les 40 %. Les filières fromagères sous appellation ont sans doute favorisé ces installations, pour l'essentiel dans un cadre familial, et limité les possibilités d'agrandissements des autres exploitations (+ 9 vaches laitières par exploitation en zones de montagne, soit + 31 %, contre +16 vaches laitières par exploitation en plaine, soit + 53 %).

Dans les bassins laitiers de plaine à forte densité, le taux de remplacement des départs se situe à un niveau intermédiaire : 1 installation pour près de 4 départs. La baisse du nombre

des exploitations et l'augmentation du quota moyen par exploitation se situent dans la moyenne nationale. Mais la taille moyenne des troupeaux s'accroît également fortement, et permet aux exploitations de réaliser plus facilement leurs quotas en constante augmentation. Ainsi, dans l'Ouest, l'accroissement de la taille moyenne des troupeaux, de + 48 %, permet de réaliser presque totalement une augmentation moyenne de + 66 % des quotas par exploitation.

**Christophe Perrot**

*Institut de l'Élevage*

**Didier Cébron**  
**Marie-Anne Lapuyade**

*SSP*

## Définitions et méthodes

■ **Exploitation laitière** : exploitation dont le nombre de vaches laitières est au moins égal à 5 et au 10<sup>e</sup> de l'effectif des vaches allaitantes, ou dont le quota laitier dépasse les 2 000 litres par vache laitière. Ce champ vise à couvrir les exploitations qui commercialisent probablement du lait ou des produits laitiers de vache.

■ **Territoires laitiers** : le zonage des territoires des exploitations laitières utilisé dans ce document a été réalisé par l'Institut de l'Élevage en 2004 et réutilisé en 2009. Il est basé sur une classification statistique automatique des petites régions agricoles selon la densité et le type de leurs exploitations laitières (combinaison de productions dérivée de l'orientation technico-économique européenne calculé par le SSP, mixité ou spécialisation du système d'élevage, système fourrager). Cette classification regroupe des petites régions généralement proches géographiquement, ce qui permet, après un nombre minimum de réaffectation à des fins de lissage spatial, de produire un zonage plus synthétique.

■ **Petites régions agricoles** : les 713 petites régions agricoles résultent du croisement des départements et des 411 régions agricoles définies par les services agricoles de statistique sous l'égide de l'Insee pour délimiter des zones d'agriculture homogènes. Ces zones, qui regroupent des communes en entier, ont été délimitées pour la première fois en 1946 et n'ont fait l'objet depuis lors que de réajustements mineurs.

■ **SFP (Surface Fourragère Principale)** : surfaces des cultures fourragères et des prairies gérées directement par les exploitations (hors estives).

■ **UGB (Unité de Gros Bétail)** : unité de référence pour additionner les herbivores selon leur besoin de consommation en aliments grossiers. Une unité de référence est équivalente au besoin moyen d'une vache laitière.

■ **Chargement** : nombre d'Unités de Gros Bétail (UGB) par hectare de Surface Fourragère Principale (SFP).

■ **Exploitations laitières de polyculture-élevage ou de cultures** : exploitations appartenant aux Orientations technico-économiques (OTE) générales n° 1, 2, 3, 6, 8 et 9 du règlement (CE) N° 1242/2008 ou ayant à la fois plus de 40 hectares de cultures et plus de 33 % de cultures dans la SAU.

■ **Exploitations laitières avec systèmes d'élevage mixtes lait-viande d'herbivores** : exploitations laitières de l'OTE générale n° 4 « exploitations spécialisées herbivores » ayant plus de 5 vaches allaitantes, ou plus de 0,2 bovin mâle de plus d'un an par vache ou plus de 50 brebis viande.

■ **Exploitations laitières spécialisées** : exploitations laitières de l'OTE générale n° 4 « exploitations spécialisées herbivores » qui ont moins de 5 vaches allaitantes, moins de 0,2 bovin mâle de plus d'un an par vache et moins de 50 brebis viande. Elles vendent essentiellement des vaches de réforme et des veaux de 8 jours.

■ **Installations d'exploitant** : les installations d'exploitants sont estimées par le nombre d'exploitations laitières dont le chef en a pris la direction entre 2000 et 2010 à moins de 40 ans, ou dont un coexploitant non conjoint du chef, et plus jeune que ce dernier de 10 ans, a bénéficié d'une DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs). Seuls les coexploitants avec DJA peuvent être comptabilisés comme installations car les dates d'arrivée des coexploitants ne sont pas connues dans le recensement.

■ **Départs d'exploitant** : les départs d'exploitants sont estimés par la somme des exploitations laitières disparues entre 2000 et 2010, et des installations d'exploitant, considérées comme des départs remplacés.